



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
19 AOÛT 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 19 août 2024, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint, milieu de vie
Madame Geneviève Perreault, directrice du
Service de l'urbanisme
Madame Nadia René, trésorière adjointe et
cheffe de division, Comptabilité et finances du
Service des finances
Madame Johanie Bouchard, urbaniste, Service
de l'urbanisme

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

Le maire présente le PTI 2025-2026-2027 de 19 h 03 à 19 h 32.

24-08-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

1.1. Adoption de l'ordre du jour





1.2. Adoption du Programme triennal d'immobilisations
2025-2026-2027

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE
DU JOUR**

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

**24-08-02 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, lequel prévoit des dépenses d'immobilisations d'un montant de 45 538 233 \$ pour l'année 2025, et que le document explicatif de celui-ci soit publié et distribué à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité.

2024-0235

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE SUJET À L'ORDRE
DU JOUR**

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions sur le sujet à l'ordre du jour.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le sujet à l'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 35.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

